

**Département  
Des ARDENNES**

=====  
**ARRONDISSEMENT  
de  
CHARLEVILLE-  
MÉZIÈRES**

-----  
Conseillers de la Communauté  
en exercice : 44

EFFECTIF LEGAL : 44  
-----

Certifié affiché à la porte de la  
Maison de la Communauté  
Le 05.02.2025  
Convocation faite  
Le 22.01.2025

Délibération  
N°2025-01-005

Subvention 2025  
à l'Agence Départementale  
pour l'Information sur le  
Logement (ADIL) (annexe)

**ARRÊTÉ n° 2019-643 de Monsieur le PRÉFET  
des ARDENNES du 08.10.2019**

-----  
**EXTRAIT**

**du registre des délibérations du Conseil de  
Communauté Ardenne rives de Meuse**

-----  
**Séance du 28 janvier 2025**  
-----

L'an deux mille vingt-cinq, et le mardi vingt-huit janvier à dix-huit heures, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans une salle de la Maison de la Communauté, en session ordinaire de 2025, sous la présidence de Monsieur Bernard DEKENS, Président de la Communauté de Communes.

**Étaient présents :** MM. Richard CHRISMENT, Fabien PRIGNON (à partir du point n°2025-01-001), Hervé FRANCOTTE, Jean-Marie BARREDA, M<sup>me</sup> Virginie ROGISSART, MM. Richard DEBOWSKI, Pascal GILLAUX, Mathieu SONNET, M<sup>me</sup> Liliane PASSEFORT, M. André ESCOBAR, M<sup>me</sup> Magali CAPLET (à partir du point n°2025-01-001), MM. Eric GUERINY, Robert ITUCCI, Claude WALLENDORFF, M<sup>me</sup> Jennifer PECHEUX, M. Gérard DELATTE, M<sup>me</sup> Frédérique CHABOT, MM. Dominique HAMAIDE, Antoine DI CARLO, M<sup>me</sup> Isabelle FABRE (à partir du point n°2025-01-004), MM. Eric VISCARDY, Jean-Claude JACQUEMART, Bernard DEFORGE, Jean-Claude GRAVIER, M<sup>mes</sup> Dominique FLORES, Isabelle BODART, MM. Sébastien PAULET, Philippe RAVIDAT, Joël BOUCHER, Daniel DURBECQ, Jean GUION, M<sup>me</sup> Evelyne LAHAYE, MM. Gérald GIULIANI, Fabien BONFILS (à partir du point n°2025-01-008), Jean-Pol DEVRESSE (à partir des questions écrites), M<sup>me</sup> Angéline COURTOIS.

**Absents excusés :** M. Fabien PRIGNON (jusqu'à l'approbation du compte-rendu), M<sup>mes</sup> Magali CAPLET (jusqu'à l'approbation du compte-rendu), Angélique WAUTOT, Isabelle FABRE (jusqu'au point n°2025-01-003), Brigitte DUMON (pouvoir à M. Daniel DURBECQ), Laure BARBE, M. Jacky DEVIN (pouvoir à M. Gérald GIULIANI), M<sup>me</sup> Laetitia COMPAGNON, MM. Fabien BONFILS (jusqu'au point n°2025-01-007), Jean-Pol DEVRESSE (jusqu'au point n°2025-01-015), M<sup>me</sup> Sandrine BOURGEOIS, M. Jean-Luc GRABOWSKI (pouvoir à M<sup>me</sup> Angéline COURTOIS).

M. Jean-Claude JACQUEMART en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désigné par le Conseil de Communauté pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

**Le quorum étant atteint, le Conseil de Communauté peut valablement délibérer.**

L'ADIL a pour mission d'informer gratuitement les usagers sur leurs droits et obligations, sur les solutions de logement qui leur sont adaptées, notamment sur les conditions d'accès au parc locatif et sur les aspects juridiques et financiers de leur projet d'accession à la propriété. L'ADIL assure aussi un rôle de prévention, notamment en direction des publics fragilisés, en sécurisant le cadre décisionnel des ménages, en particulier sur le plan juridique et financier,

Vu sa délibération n° 2001-08-152 du 13 août 2001 du Conseil de District décidant l'adhésion du District, devenu depuis Communauté de Communes, à l'ADIL,

Vu la demande de l'ADIL du 29 novembre 2024,

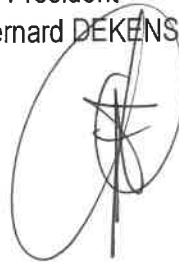
Vu le montant demandé de la subvention par l'ADIL, augmenté de 89 € par rapport à 2024,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

\* **décide** de verser à l'ADIL une subvention de 1 872 € pour 2025.

Pour extrait conforme

Le Président  
Bernard DEKENS

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Bernard DEKENS', is written over a circular stamp or seal. The signature is somewhat stylized and overlaps the circular boundary.